

PETITION

Vous pouvez signer cette pétition en ligne ou signer et faire signer la version papier (à envoyer à Collectif Vigilance Franklin, 7 allée Daquerre 94300 Vincennes)

En 1999, suite à l'apparition de cancers infantiles rares sur l'ex-site de l'usine Kodak à Vincennes, des alertes sanitaires successives sont lancées, sans succès par la directrice de l'Ecole maternelle Franklin Roosevelt auprès de sa hiérarchie, puis par le toxicologue Henri Pezerat (CNRS) auprès des autorités. Une enquête succincte conclut que seul le hasard est en cause.

C'est en 2001 face au recensement dans l'école d'un nouveau cas de cancer d'enfant que **les habitants du quartier regroupés au sein du Collectif Vigilance Franklin (CVF) se sont mobilisés. Ce mouvement citoyen d'alerte** regroupant plus de trois cents familles et soutenu scientifiquement par Henri Pezerat est rendu public par les médias. Le Préfet met en place un comité de suivi, incluant le CVF et un comité scientifique. Les études environnementales, menées par Kodak, ont montré une pollution importante des terres et de la nappe phréatique notamment par des composés chlorés, dont certains sont cancérogènes.

Aujourd'hui, aucune mesure de dépollution du site n'a été entreprise et le CVF, cosignataire d'un tract en juin 2006 avec des représentants d'agents du Ministère des Finances (dont 600 devaient emménager sur ce site) est traîné en justice pour diffamation par le Maire de Vincennes. Ce tract mettait en cause la Préfecture et la Mairie sur leurs refus de prendre leurs responsabilités quant à la nécessaire dépollution du site.

Nous, signataires de cette pétition, exprimons notre soutien à Véronique Lapidès, présidente du Collectif Vigilance Franklin mise en examen dans la procédure que lui impose le Maire de Vincennes.

POURQUOI CETTE PETITION

Le contexte de l'alerte :

Sur les 5 hectares où l'usine Kodak a fonctionné de 1906 à 1986 à Vincennes, ont été construits en 1990, sans recherche préalable sur l'état du terrain, des immeubles d'habitations, des bureaux et locaux municipaux dont l'école maternelle Franklin Roosevelt.

En 1999, suite à l'apparition d'un troisième cas de cancer d'enfant remarqué dans l'école maternelle, des alertes sanitaires successives sont lancées, sans succès, par la directrice auprès de sa hiérarchie, puis par le toxicologue Henri Pezerat (CNRS) auprès des autorités. Une enquête succincte est faite qui conclut rapidement que seul le hasard est en cause.

C'est en 2001 face au recensement dans l'école d'un quatrième cas de cancer d'enfant que les habitants du quartier regroupés au sein du Collectif Vigilance Franklin (CVF) se sont mobilisés avec détermination. Ce mouvement citoyen d'alerte regroupant plus de trois cents familles et soutenu scientifiquement par Henri Pezerat est rendu public par les médias.

Cette alerte est entendue : le Préfet met en place un comité de suivi pour évaluer la situation, incluant le CVF, et un comité scientifique, piloté par l'Institut de Veille Sanitaire (InVS).

Les études :

Les études environnementales, menées par Kodak, ont montré une pollution importante des terres, de la nappe phréatique notamment par des composés chlorés, dont certains sont cancérigènes, ainsi que des transferts gazeux vers l'air ambiant dans un parking profond de bureaux (la nappe était encore haute en 2002 et s'infiltrait dans les fosses des ascenseurs).

L'étude épidémiologique, faite par le comité scientifique, a recensé entre 1995 et 2001, 6 cas de cancers d'enfants de moins de 6 ans (ayant ou non fréquenté l'école mais ayant habité sur l'ex- site Kodak ou principalement à sa périphérie), l'excès de cas est confirmé, puis ultérieurement en 2003, le cas d'un enfant, plus âgé, ayant une tumeur intracrânienne.

Le CVF a pu émettre des avis tout au long de l'enquête et relever de nombreuses incohérences dans la démarche et les hypothèses retenues : pas d'études menées sur les lieux de vie des enfants atteints et sur les risques spécifiques de la femme enceinte, peu de substances Kodak étudiées (par manque de temps, d'étalon, de données toxicologiques) dilution par artifices statistiques de l'excès de risque dans l'étude épidémiologique... A son sujet, le comité scientifique dira dans le BEH* de l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) n°7-8 de février 2007 : « les représentants du CVF ont eu un impact réel sur le contenu des études. Un processus d'acculturation mutuel entre citoyens et experts s'est lentement opéré »

Mais bien que les prélèvements divers aient montré la dangerosité de la nappe aucune dépollution du site n'a été demandée par les autorités, alors que pour une pollution semblable sur un site beaucoup moins urbanisé, à Sevrans, Kodak a engagé, en 2003, une dépollution de sa friche.

En 2003, le résultat de Etude Détaillée des Risques (une première sur site construit) s'est borné à un seul constat : il n'y a pas actuellement de risque environnemental avéré et spécifique sur le site urbain concerné. A la demande du comité scientifique, une surveillance du site, de trois ans, prescrite par arrêté préfectoral, est imposé à la Société Kodak (juin 2004-mars 2007). L'objectif du suivi environnemental, recommandé par le comité scientifique, était de s'assurer que les agents toxiques actuellement présents dans les milieux souterrains ne migrent pas dans les lieux fréquentés par les habitants du quartier Sud de Vincennes. Cet objectif incluait également le contrôle de quelques résultats de mesures incertaines sur lesquels avait été fondée l'Etude Quantitative des Risques Sanitaires.

Mais cette surveillance n'apparaît pas comme une garantie suffisante d'alerte car elle semble être traitée comme une opération de routine, sans tierce expertise et sans concertation entre les parties prenantes, le comité de suivi et scientifique ayant été dissous en 2003. Le CVF, toujours vigilant, a alerté les autorités de la non-application de certains articles de l'arrêté préfectoral du fait de travaux effectués sur des zones stratégiques en sous-sol : certains prélèvements d'air et d'eau de la nappe, en vue d'analyses, n'ont pas pu

être effectués. Mais avant tout cette surveillance n'a pas été en mesure de répondre aux objectifs visés lors de sa mise en place.

Cette nappe polluée, dont le niveau a baissé depuis 2001 et qui peut remonter avec la fréquence des pluies, est incontrôlable, difficile à cerner : les transferts gazeux de cette nappe vers les lieux de vie ne sont pas connus dans la zone construite. Il est impossible d'exclure que les personnes qui habitent, travaillent, vont à l'école sur cette zone n'ont pu ou ne pourront être exposées à des polluants cancérigènes à plus ou moins long terme. Le principe de précaution aurait impliqué une dépollution de la nappe impactée, demande récurrente du CVF.

La plainte :

C'est dans ce contexte en juin 2006, que les syndicats et membres du CHSCT du Ministère des Finances (MINEFI) devant emménager dans des locaux situés sur l'ancien site Kodak, ont demandé au CVF et à Henri Pezerat de participer en qualité d'expert à une réunion du CHSS « C » concernant ce projet. Plus de 1100 agents et les organisations syndicales s'opposaient à une délocalisation de leurs bureaux sur ce site reconnu comme pollué et demandaient sa dépollution avant leur transfert. Au préalable à cette réunion, le CVF a cosigné un tract avec des représentants de ces agents, dont 600 devaient emménager sur ce site. Nous mettions en cause, la Préfecture et la Mairie sur leurs refus de prendre leurs responsabilités quant à la nécessaire dépollution du site. Pour sa part, le Maire de Vincennes, s'estimant diffamé, a choisi de porter l'affaire devant les tribunaux. En tant que présidente du CVF, Véronique Lapidès, se retrouve mise en examen et sera défendue par Maître Jean-Paul Teissonnière.

Le Ministère des Finances a finalement renoncé à s'installer sur ce site. La pression des agents de ce Ministère et la simple application du principe de précaution ne sont certainement pas étrangers à cette décision. Ils ont déménagé, par la suite, à Montreuil.

Conclusion :

Les autorités ont traité l'alerte en 2001 sous une pression citoyenne et médiatique mais une fois la crise sociale gérée, le problème de cette pollution est resté entier. Si lors de la vente de Kodak, un diagnostic (sols et eaux de la nappe) avait été fait, il est peu probable que les autorités aient laissé installer une école maternelle, des habitations et des bureaux sur cet emplacement. Pourquoi devoir subir les négligences du passé ?

Par ailleurs, le CVF agit pour que son histoire ait valeur d'exemple et ne se reproduise pas :

- **En demandant une poursuite accrue des recherches dans le domaine santé-environnement afin de faire progresser les connaissances en regroupant les dossiers afin de faire valoir le lien qui existe entre regroupement de cas de cancers et pollution environnementale – Audition InVS groupe de travail n°3 sept 2007- demande présentée lors du Grenelle de l'environnement (participation à la journée Ile de France à Drancy 17 octobre 2007, groupe de travail n°3)**

- **Mais également dans la demande d'une véritable implication des populations dans la gestion des risques sanitaires liés aux sites et sols pollués, dans la recherche de garanties concernant l'indépendance des études par rapport à l'industriel et à toutes pressions extérieures : économique ou politique.** cf/article du CVF dans le Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire (BEH) de l'InVS n°7-8 du 27 février 2007. Et auditions par les CIRE d'Ile de France 2005 et l'InVS groupe de travail n°3 sept 2007.

Le CVF, en tant que mouvement citoyen d'alerte sanitaire pour l'intérêt général, est intervenu au colloque de la Fondation « Sciences Citoyennes » sur la protection du lanceur l'alerte en mars 2003 à Jussieu, montrant à travers son exemple le besoin urgent de protéger ce genre d'action. Le livre « ALERTES SANTE, experts et citoyens face aux intérêts privés » édition Fayard 2005, d'André Cicolella et Dorothee Benoit Browaeys, a fait suite au colloque, un chapitre étant consacré à l'alerte citoyenne lancée par le CVF.

Des livres de référence :

- **André Cicolella (chercheur en santé environnementale, spécialiste de l'évaluation des risques dans un établissement de recherche publique), et Dorothee Benoit Browaeys, ont écrit « ALERTES SANTE, experts et citoyens face aux intérêts privés » édition Fayard, sortie en 2005.** Les auteurs ont consacré un chapitre à l'alerte citoyenne lancée par le CVF sur l'affaire Kodak/Vincennes.
- **Frédéric Ogé (chercheur au CNRS et concepteur de la méthode d'inventaire des sites potentiellement pollués) et Pierre Simon, ont écrit un livre/guide « Sites pollués en France » enquête sur un scandale sanitaire, édition Libro 2004 :** « Le constat est sévère : la France compte 300 000 sites potentiellement pollués. Combien d'écoles, de foyers, de lieux publics sont encore construits sur des sites contaminés ? » en exemple : Kodak/Vincennes en Ile-de-France.
- **Geneviève Barbier (médecin) dans son livre « la société cancérogène » lutte-t-on vraiment contre le cancer ?» édition de la Martinière, sortie en avril 2004.**

* BEH : Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire de l'InVS, consultable sur leur site.

Pour en savoir plus : <http://collectifvigilancefranklin.blogspot.com>

Pour signer la pétition en ligne: <http://sciencescitoyennes.org/spip.php?article1659>